Ces dernières années, en droit international des affaires, l'impérativité internationale s'est considérablement renforcée à travers l'influence grandissante des lois de police. La multiplication des textes qui s'y réfèrent (Règlement Rome I, Rome II...) donne lieu à des questions, sinon nouvelles, qui - en tout état de cause - peinent à trouver leurs réponses.

C'est à ces questions que sera dédiée la journée, qui confrontera les approches judiciaire et universitaire, française et étrangère, sur divers thèmes d'actualité.

Dans un premier temps (matinée), en partant des problématiques générales de l'impérativité en droit international (identification des lois de police ; distinction avec les concepts concurrents : ordre public, loi d'application immédiate, nécessaire, territoriale ; distinction des lois de police du for et étrangères, d'origine européenne, d'origine d'Etats tiers...), on cheminera vers les questions d'actualité : l'impact des lois de police étrangères (v. dernièrement, CJUE, 18 oct. 2016, Republik Griechenland c/M. Nikiforidis, aff. C. 135/15), les stratégies de contournement de l'impérativité (par l'intermédiaire des clauses attributives de juridiction et des conventions d'arbitrage) et leurs éventuelles sanctions.

Dans un second temps (après-midi), parce que la spécialisation du droit international débouche sur des problématiques spécifiques à chaque branche du droit et que les lois de police n'échappent pas à cette tendance, il conviendra d'aborder les questions posées dans les principaux domaines du droit des affaires (du droit de la concurrence au droit de la propriété intellectuelle), afin de répondre sous un angle théorique (rapports universitaires) et pratique (réaction de magistrats) à certains problèmes cruciaux des opérateurs du commerce international et de leurs conseils.

L'impérativité en droit international des affaires :

Questions d'actualité



Jeudi 1^{er} février 2018 de 9h30 à 18h00 en Grand'chambre 5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



CASSATION







09h00	Accueil des participants
09h30	Allocutions d'ouverture Jean-Claude MARIN, procureur général près la Cour de cassation Anne-Marie BATUT, président de la première chambre civile de la Cour de cassation Isabelle HUAULT, présidente de l'université Paris-Dauphine
	Partie générale Débats sous la présidence de Anne-Marie BATUT, président de la première chambre civile de la Cour de cassation
10h00	Rapport introductif Pierre MAYER, professeur émérite de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
10h30	Impérativité internationale d'origine étrangère Mathias AUDIT, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Sophie LEMAIRE, professeur à l'université Paris-Dauphine Patrick MATET, doyen de la première chambre civile de la Cour de cassation Marko ILESI, juge à la Cour de justice de l'Union Européenne
11h30	Pause
11h45	Stratégies procédurales de contournement de l'impérativité internationale Dominique HASCHER, conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation Louis PERREAU-SAUSSINE, professeur à l'université Paris-Dauphine
12h15	Diversité de regards sur les thèmes de la matinée Stéphanie FRANCQ, professeur à l'université catholique de Louvain Andrea BONOMI, professeur à l'université de Lausanne
12h45	Débats avec la salle
13h00	Déjeuner libre

Partie spéciale

Débats sous la présidence de

Jean RICHARD DE LA TOUR,

premier avocat général à la chambre commerciale de la Cour de cassation

14h30 **Impérativité internationale en droit de la concurrence**

Caroline HENRY, avocat général à la chambre commerciale de la Cour de cassation

Martine BEHAR-TOUCHAIS, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

15h00 Impérativité internationale en droit bancaire

Renaud SALOMON, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation

Juliette MOREL-MAROGER, professeur à l'université de Bourgogne

15h30 Débats avec la salle

15h45 Pause

16h15 Impérativité internationale en droit social

Raphaël WEISSMANN, avocat général référendaire à la chambre sociale de la Cour de cassation Etienne PATAUT, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

16h45 Impérativité internationale en droit de la propriété intellectuelle

Alain GIRARDET, conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation

Tristan AZZI, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

17h15 Débats avec la salle